

Organisation scolaire

Conférence de presse
14 février 2025



VILLE DE PLOËRMEL



BP 133
56804 Ploërmel Cedex
Tél. 02 97 73 20 73
Fax 02 97 73 20 70
www.ploermel.fr

Le contexte

Une nouvelle organisation scolaire

En septembre 2025, les deux écoles publiques de la ville de Plœrmel accueilleront des élèves de la TPS au CM2 :

- ✿ Ecole primaire Jules Verne,
- ✿ Ecole primaire Antoine de Saint Exupéry.

L'école Antoine de Saint Exupéry comptera 4 classes, environ 90 élèves.



L'école Jules Verne, accueillera 8 classes, environ 175 élèves.



Carte scolaire ou règlement scolaire

Dans les écoles publiques, les possibilités d'affectation dans les écoles sont :

- Création d'une carte scolaire
- Création d'un règlement scolaire.

Choix de la seconde option pour plus de souplesse.



L'affectation scolaire

La proximité géographique privilégiée

- ★ J'habite dans la zone Nord, mon enfant sera affecté automatiquement à l'école St Exupéry
- ★ J'habite dans la zone Sud, mon enfant sera affecté automatiquement à l'école Jules Verne
- ★ J'habite dans la zone intermédiaire, j'émet un souhait d'affectation auprès des services de la ville.
- ★ J'habite hors de Ploërmel, je fais une demande de dérogation.

Quelques spécificités

Les enfants en filière bilingue breton et les enfants inscrits dans le cadre du dispositif ULIS seront affectés automatiquement à Jules Verne, ainsi que leurs frères et sœurs.

Le partenariat avec l'IME et l'accueil des enfants se poursuivra à l'école Jules Verne.

Projection du positionnement des enfants à la rentrée 2025-2026

Zone Nord
48 enfants

Zone intermédiaire / 54 enfants
• 42 enfants domiciliés à Ploërmel
• 12 enfants domiciliés hors Ploërmel

Zone Sud
132 enfants

➔ Effectifs prévisionnels : 235 enfants déterminés en fonction des effectifs réels 2024/2025 (hors TPS + PS non connus)



L'affectation scolaire

Les situations particulières

Les familles qui le souhaitent peuvent faire une demande de dérogation (formulaire téléchargeable sur notre site Internet).



Les modalités de prise de décision

Chaque souhait d'affectation et chaque demande de dérogation seront étudiés au regard des places disponibles dans les écoles par la Commission des Inscriptions Scolaires.

Cette nouvelle Commission comprend :

- 3 élus
- 2 représentants de l'Education Nationale



L'affectation scolaire

Le calendrier

- ✦ 13 février : délibération sur le règlement scolaire en Conseil Municipal
- ✦ 19 février : envoi des courriers aux familles par voie postale précisant l'affectation des enfants
- ✦ 8 mars : date de retour des souhaits d'affectation et des demandes de dérogation
- ✦ Fin mars : Commission des Inscriptions n° 1
- ✦ Mi-avril : envoi des courriers d'affectation
- ✦ Fin mai : Commission des Inscriptions n° 2
- ✦ Mi-juin : envoi des courriers d'affectation.



Les Portes-Ouvertes

A Jules Verne et Françoise Dolto



A Saint Exupéry

Avant la fin de l'année scolaire, la ville de Plœrmel invitera les familles affectées dans cette école à venir découvrir l'école.

Fin septembre, inauguration et portes-ouvertes à tous.